

# Actualités

Mairie de Saint-Benoît  
11, rue Paul Gauvin – BP 11  
86281 Saint-Benoît Cedex  
Tél. 05 49 37 44 00  
Fax : 05 49 37 44 01



## Modification des horaires d'éclairage public

À partir de 2010, dans un souci d'économies financières et de protection de l'environnement, la municipalité décidait de réaliser des coupures nocturnes sur le réseau d'éclairage public à l'exception des entrées de la ville, des voies structurantes et du centre ancien pour des raisons de sécurité liée au trafic automobile. L'extinction de l'éclairage public avait lieu entre 1 h et 5 h du matin en semaine, entre 3 h et 5 h dans la nuit du samedi au dimanche.

Depuis 2015, la ville de Saint-Benoît expérimentait l'extinction des lampadaires de 23 h à 6 h du matin (de 1 h à 6 h dans la nuit du vendredi au samedi et de 3 h à 6 h dans la nuit du samedi au dimanche). Cette mesure qui consiste à réduire la durée de l'éclairage public s'inscrit dans un programme d'économies d'énergie.

À l'issue de ces essais, de nombreux habitants ont manifesté le souhait que les coupures nocturnes soient réalisées à partir de minuit.

**Dans la continuité de cette démarche, à compter de la fin janvier 2016, les coupures nocturnes seront réalisées tous les jours de la semaine de minuit à 6 h du matin.**